

# Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

## Avis administratifs et judiciaires

### Enquêtes publiques

Communauté de communes des Deux Rives

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

### Projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUI-H) emportant abrogation des cartes communales, et création des périmètres délimités des abords

Par arrêté n° 23URB-2-1-2-01 du 5 juin 2023, le président de la Communauté de Communes des Deux Rives a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUI-H) emportant abrogation des cartes communales et création des périmètres délimités des abords qui se déroulera pendant une durée de 39 jours consécutifs du :

**Mardi 27 juin 2023 à 10 heures au mardi 8 août 2023 à 12 heures.**

Au terme de l'enquête publique unique, le projet de PLUI-H emportant abrogation des cartes communales et création des périmètres délimités des abords, éventuellement modifiés, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire.

**Commission d'enquête :** MM. Christian BAYLE (président), Martial STAMBOULI et Christian TOURAILLES ont été désignés membres de la commission d'enquête par M<sup>me</sup> la Présidente du tribunal administratif de Toulouse.

**Consultation du dossier d'enquête :** Le dossier d'enquête est constitué d'une version papier et d'une version dématérialisée. Il comprend le projet de PLUI-H, les projets de périmètres délimités des abords, les conséquences des abrogations des cartes communales, le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R.123-8 du Code de l'environnement, ainsi que les registres papiers et numériques.

Le dossier d'enquête publique unique, composé des pièces et éléments requis au titre de chacune des procédures, pourra être consulté durant toute la durée de l'enquête :

- sous format papier au siège de la Communauté des Communes des Deux Rives (2, rue du Général-Vidalot, 82400 Valence-d'Agen), et dans les mairies des communes de Castelsagrat (place de Liberté, 82400 Castelsagrat), de Donzac (2, rue Saint-Barthélemy, 82340 Donzac) et de Malause (rue de la Mairie, 82200 Malause) aux heures et jours habituels d'ouverture ;

- sous format numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4719>

- un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique dans chacun des lieux d'enquête précités aux horaires habituels d'ouverture.

**Observations et propositions du public :** Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et les adresser à la commission d'enquête :

- Préférentiellement par voie dématérialisée :

- Un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse Internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4719>

- Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-4719@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4719@registre-dematerialise.fr)

- Les observations pourront également être transmises par courrier adressé à la commission d'enquête à l'adresse suivante : Communauté de Communes des Deux Rives, 2, rue du Général-Vidalot, 82400 Valence-d'Agen.

- Les observations transmises par voie postale, courriel ou déposées sur les registres papier seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé

- <https://www.registre-dematerialise.fr/4719> et donc visibles par tous.

- Sur les registres d'enquête papier : les registres d'observations papiers, à feuillets non mobiles et constitutifs du dossier d'enquête seront cotés et paraphés par la commission d'enquête.

Toutes observations formulées sur les registres papier ou numériques, réceptionnées après le mardi 8 août 2023 à 12 heures ne pourront pas être prises en considération par la commission d'enquête.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public lors des 16 permanences suivantes :

- Mardi 4 juillet 2023 de 9 h à 12 h à Donzac.
- Mardi 4 juillet 2023 de 9 h à 12 h à Valence-d'Agen (CC2R).
- Mardi 4 juillet 2023 de 14 h à 17 h à Castelsagrat.
- Mardi 4 juillet 2023 de 14 h à 17 h à Malause.
- Samedi 22 juillet 2023 de 9 h à 12 h à Valence-d'Agen (CC2R).
- Vendredi 28 juillet 2023 de 9 h à 12 h à Donzac.
- Vendredi 28 juillet 2023 de 9 h à 12 h à Valence-d'Agen (CC2R).
- Vendredi 28 juillet 2023 de 14 h à 17 h à Castelsagrat.
- Vendredi 28 juillet 2023 de 14 h à 17 h à Malause.
- Jeudi 3 août 2023 de 9 h à 12 h à Donzac.
- Jeudi 3 août 2023 de 9 h à 12 h à Valence-d'Agen (CC2R).
- Jeudi 3 août 2023 de 14 h à 17 h à Castelsagrat.
- Jeudi 3 août 2023 de 14 h à 17 h à Malause.
- Lundi 7 août 2023 de 9 h à 12 h à Donzac.
- Lundi 7 août 2023 de 9 h à 12 h à Malause.
- Lundi 7 août 2023 de 14 h à 17 h à Valence-d'Agen (CC2R).

**Évaluation environnementale :** Les informations environnementales (évaluation environnementale) et l'avis de l'autorité environnementale se rapportant au projet soumis à l'enquête publique figurent dans le dossier d'enquête, consultables dans les formes et lieux précisés ci-dessus.

**Suites données à l'enquête et information du public :** À l'issue du délai d'enquête prévu à l'article I de l'arrêté d'ouverture, les différents registres d'enquête seront mis à disposition de la commission d'enquête et clos par elle le mardi 8 août 2023 à 12 heures. Aucun courrier, ni aucun courriel, ne sera pris en compte après la clôture de l'enquête publique.

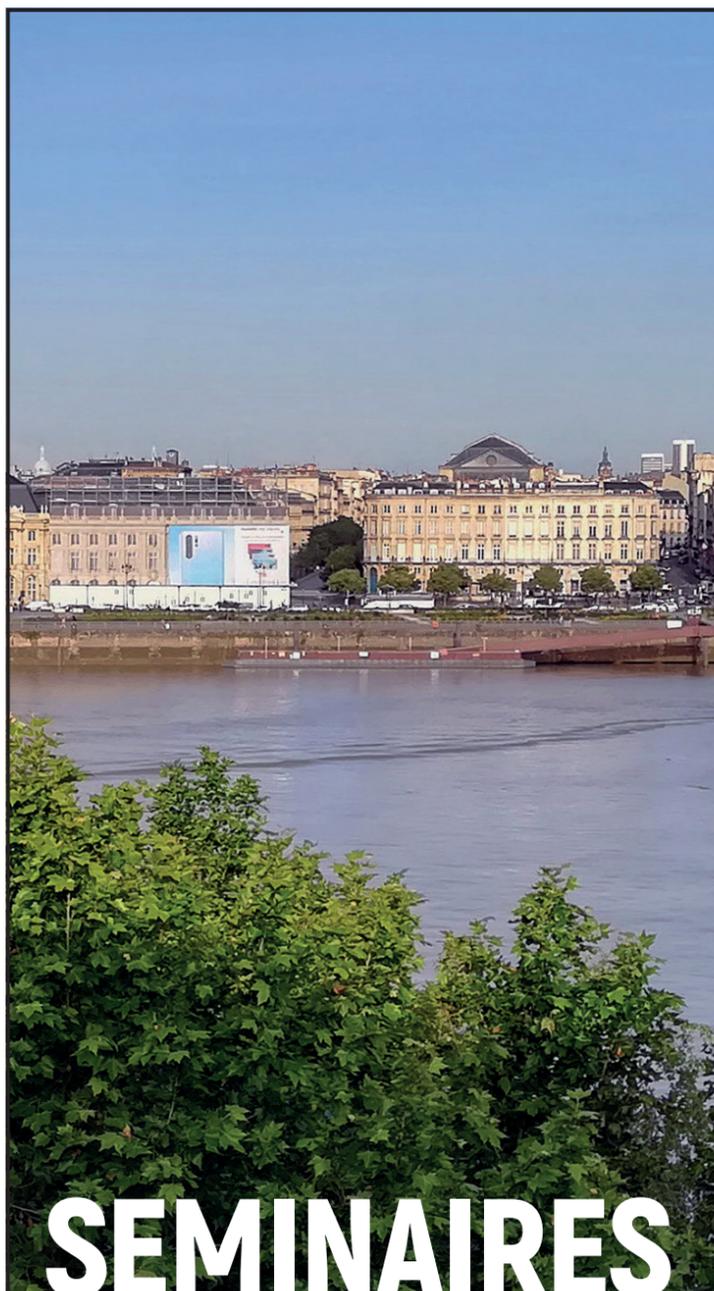
Dès réception du registre et des documents annexés, la commission d'enquête rencontrera, dans la huitaine, le président de la Communauté de Communes des Deux Rives et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le président de la Communauté de Communes des Deux Rives disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

La commission d'enquête disposera d'un délai de 30 jours, à compter de la fin de l'enquête, pour établir un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête, examinera les observations recueillies. Elle consignera également, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont « favorables », « favorables sous réserves », ou « défavorables ».

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de la Communauté de Communes des Deux Rives aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes des Deux Rives

<https://www.cc-deuxrives.fr/>.

M. le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives est la personne responsable du projet à laquelle des informations peuvent être demandées.



# SEMINAIRES UN CADRE UNIQUE



Le journal  
Sud Ouest  
vous ouvre  
ses portes  
en bord  
de Garonne

23, quai de Queyries  
[seminaires@sudouest.fr](mailto:seminaires@sudouest.fr)  
| 05 35 31 35 51 |

**SUD  
OUEST**

**SUD  
OUEST**

# Emploi

Retrouvez les offres emploi  
dans la région sur [sudouest-emploi.com](http://sudouest-emploi.com)

## Offres d'emploi

### Métiers de l'industrie

TRAN VINICOLE à Pineuilh (33) recrute en CDI un TUYAUTEUR-SOUDEUR TIG (h/f) avec expérience. Tél 06.75.42.4746 ou env. CV à : [tranvinicole@wanadoo.fr](mailto:tranvinicole@wanadoo.fr)

### Transport/Logistique

NSO DIFFUSION à Fargues de Langon (33) recherche un PORTEUR DE JOURNAUX (H/F) secteur La Réole - Castets (33), possédant un moyen de locomotion pour assurer la vente et la livraison du quotidien SUD OUEST. Statut indépendant (vendeur-colporteur de presse). Commissions motivantes. Pour tout renseignement et candidature, tél : 05.57.36.45.50 / [depot14fargues@gmail.com](mailto:depot14fargues@gmail.com)

CENTRAL PRESSE à Estillac recherche un PORTEUR DE JOURNAUX (H/F) possédant un moyen de locomotion, pour assurer la vente et la livraison du quotidien SUD OUEST sur le secteur de Bergerac (24). Statut indépendant (vendeur-colporteur de presse). Commissions motivantes. Pour tout renseignement et candidature : Tél 06.16.68.52.96 / [portage.so@centralpresse.com](mailto:portage.so@centralpresse.com)

### BTP

CCI BAYONNE  
Nouvelle-Aquitaine

**PORT DE BAYONNE**

RECRUTE 1  
**GRUTIER (H/F)**

en CDI 35h / semaine  
sur 4 jours

Envoyez CV et lettre de motivation à :  
[contactrh@bayonne.cci.fr](mailto:contactrh@bayonne.cci.fr)

Vous recrutez ?  
Grâce à l'expertise de nos conseillers Sudouest-Emploi, vous pouvez déposer une offre d'emploi rapidement et voir votre annonce mise en forme et diffusée sur différents médias. Envoyez simplement votre texte pour obtenir un devis : [soemploi@sudouest.fr](mailto:soemploi@sudouest.fr)  
Tél. : 05.35.31.27.42

**Sud Ouest  
emploi**

Un bon  
recrutement  
ça ne  
s'improvise pas

CONSEIL PERSONNALISÉ  
EXPERTISE | PROXIMITÉ  
DIFFUSION CIBLÉE | RÉACTIVITÉ

[soemploi@sudouest.fr](mailto:soemploi@sudouest.fr)  
05 35 31 27 42

**SUD  
OUEST**